



licenciement sans aucunes indemnitees

Par **BALS RICHARD**, le **03/01/2012** à **17:13**

Suite a un soucis serieux de sante je suis depuis mai 2011 en invalidite categorie 2....la MDPH ancienne cotorep vient de m informer que le statut de travailleur handiccapper va m etre accorder a la fin du mois.....au mois de octobre le 1 mon employeur ma licencier pour inaptitude au poste j ai recu ma lettre seulement le 12 octobre en AR....il me licencie sans aucunes indemnitees ...je n ai rien depuis le 1octobre le pole emploi a rejeter mon dossiermon employeur est le rectorat de toulouse fonction publique ...j ai 56ans je me retrouve dans une situation scandaleuse je n ai commis aucun delit j ai toujours ete honnetteetre tomber en invalidite n est pas ma fautteje souffre d une osteonecrose de hanche et colonne vertebrale abimee..je ne peut plus faire de travail manuels ...je pensais etre en formation ou reclasser on ma licencier comme un mal propre j ai passer des fetes sans argent

Par **P.M.**, le **03/01/2012** à **18:00**

Bonjour,

Il est possible que Pôle Emploi ait rejeté votre dossier parce que c'est l'Education Nationale qui gère elle même l'assurance chômage, ce qui est normalement le cas dans la fonction publique...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la branche d'activité afin d'exercer un recours auprès de l'employeur ou même éventuellement devant le Tribunal Administratif pour contester le licenciement...

Par ailleurs, une invalidité de 2° catégorie devrait vous donner droit à une pension...